

Décision

Générale

colonial

## Décision n° n°21 Décision nommant une commission à l'effet de procéder à l'immersion des jetons de la Chambre de commerce.

n°21

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
10 novembre 1927

Numéro JO  
n° 372 du 30/11/1927

Date du numéro  
30 novembre 1927

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** la lettre n° 182 du trésorier-payeur au Gouverneur en date du 20 avril 1927,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1. — Une commission composée de M. Lucciardi, trésorier-payeur, président; La Fay, président de la Chambre de commerce, Cavallé, chef du service des affaires politiques; Mary, chef des districts; Lainé, adjoint au chef du 1° bureau, membres, se réunira, sur la convocation de son président, à l'effet de procéder à l'immersion des jetons de la Chambre de commerce, retirés de la circulation et actuellement sans emploi.

#### Art. 2

— La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoins sera .

chapon -baissac